

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021  
Salle du Conseil - Mairie de La Morte**

Sur convocation du 17 mars 2021  
La séance débute à 17h

**Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme Monique FAIVRE, M. LEGRAND Yves, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie.**

**Sont absents et excusés : M. MASSON Julien, M. JOSSINET Fabien, Mme VEUJOZ Patricia.**

**Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance**

En ouverture de séance, Monsieur le maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020,
- Rapport CLECT - Transfert de charges relatif à la prise de compétence Alpe du Grand Serre.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Compte-tenu du retard pris en Trésorerie lié à la fusion des centres de Bourg d'Oisans et de La Mure, et de l'absence de documents attendus, il propose le report des points concernant l'affectation du résultat, le vote des budgets primitifs et que le vote des taux d'imposition 2021.

Il propose également le report des points suivants :

- TE38 - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité de Chabotte – Enfouissement,
- TE38 - Travaux réseaux éclairage public - Rénovation hameau de Chabotte.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09 février 2021**

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Compte de gestion 2020 Budget communal**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal :

Résultats du compte de gestion 2020 :

Budget principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration du résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 100 132,78	/	199 116,22	/	98 983,44
Fonctionnement	109 637,30	109 637,30	220 317,23	/	220 317,23
<b>TOTAL</b>	<b>9 504,52</b>	<b>109 637,30</b>	<b>419 433,45</b>	<b>/</b>	<b>319 300,67</b>

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 3 : Compte de gestion 2020 Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget eau et assainissement de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal :

Résultats du compte de gestion 2020 :

Budget eau et assainissement	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration du résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	108 583,42	/	8 512,61	/	117 096,03
Fonctionnement	252 735,53	/	-197 515,94	/	55 219,59
<b>TOTAL</b>	<b>361 318,95</b>	<b>/</b>	<b>-189 003,33</b>	<b>/</b>	<b>172 315,62</b>

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 4 : Compte administratif 2020 – Budget communal**

*Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur a quitté la salle et n'a pas participé au vote de la question.*

Madame Monique FAIVRE, Conseillère municipale, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement 2020 :

Dépenses :	631 750,99 €
Recettes :	852 068,22 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>220 317,23 €</b>
Résultats reportés 2019 :	0,00 €
Part affectée à l'investiss. 2020 :	109 637,30 €
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>220 317,23 €</b>

Résultats d'investissement 2020 :

Dépenses :	103 499,56 €
Recettes :	302 615,78 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>199 116,22 €</b>
Résultats reportés 2019 :	- 100 132,78 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>98 983,44 €</b>

**Résultat de clôture :** **319 300,67 €**

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 5 : Compte administratif 2020 – Budget eau et assainissement**

*Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur a quitté la salle et n'a pas participé pas au vote de la question.*

Madame Monique FAIVRE, Conseillère municipale, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2020 du budget eau et assainissement établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement 2020 :

Dépenses :	406 671,57 €
Recettes :	209 155,63 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>- 197 515,94 €</b>
Résultats reportés 2019 :	252 735,53 €
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>55 219,59 €</b>

Résultats d'investissement 2020 :

Dépenses :	13 967,53 €
Recettes :	22 480,14 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>8 512,61 €</b>
Résultats reportés 2019 :	108 583,42 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>117 096,03 €</b>

**Résultat de clôture :** **172 315,62 €**

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 6 : Affectation du résultat exercice 2020 – Budget communal**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 7 : Affectation du résultat exercice 2020 – Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 8 : Budget primitif 2021 – Budget communal**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 9 : Budget primitif 2021 – – Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 10 : Taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 11 : Tarification redevances eau et assainissement – Rôle 2021/2022**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2020/03/05 du 30 mars 2020 fixant le tarif des redevances eau et assainissement ainsi que les primes fixes et les taxes de branchements.

Il rappelle que seul le SACO est compétent en matière de tarification de l'assainissement et propose par conséquent le vote des tarifs redevance eau potable, applicables pour le rôle 2021/2022 :

Redevance eau potable :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Prix du m3 :                           | 1,20 € / m3        |
| - Prime fixe :                           | 36,00 € / compteur |
| - Prime fixe pour immeubles collectifs : | 36,00 € / logement |

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 12 : Défense des intérêts communaux - Requête contre le jugement du 17/12/2020**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que la commune fait l'objet d'une requête de la SCI les Clos de la Noue dirigée contre le jugement n°1803981 du 17 décembre 2020 par lequel le tribunal administratif de Grenoble n'a que partiellement fait droit à sa demande d'annulation de la délibération du 13/12/2017.

Il est nécessaire d'assurer la représentation et la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Pour ce faire, il est proposé que le Maire représente la commune et que la commune soit assistée par le Cabinet d'Avocats FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Grenoble.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 13 : Travaux ONF - Demande de subvention dispositif Sylv'ACCTES Rhône-Alpes**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée les travaux engagés auprès de l'ONF pour le nettoyage et le dégagement de semis de la plantation de mélèzes sur la forêt communale, ainsi que pour la plantation de sapins.

Il propose de l'autoriser dans le cadre du dispositif SYL'ACCTES à solliciter :

\* Une subvention pour des travaux de nettoyage, dégagement de semis d'une plantation de mélèzes en forêt communale prévus pour l'exercice 2020 (2 passages). Plantation effectuée en 2018 et 2019 à la suite de la tempête de 2012.

Ces travaux sont à effectuer dans la parcelle 2 sur une surface de 1,3 ha pour un montant estimé à 1 748,32 € HT

La subvention sollicitée au taux de 50 % est de 874,16 €

\* Une subvention pour des travaux de plantation de sapins (enrichissement), de douglas et de mélèzes, avec protection contre le gibier.

Ces travaux sont à effectuer dans la parcelle 9 sur une surface de 2ha pour un montant estimé de 9 330,00 € HT

La subvention sollicitée au taux de 50 % est de 4 665,00 €

Le total du montant des subventions demandées est de 5 539,16 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 14 : TE38 - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité de Chabotte - Enfouissement**

Monsieur le Maire propose le report de ce point afin d'étudier au mieux ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 15 : TE38 - Travaux réseaux éclairage public - Rénovation hameau de Chabotte**

Monsieur le Maire propose le report de ce point afin d'étudier au mieux ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

**Point 16 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 17 : Rapport CLECT - Transfert de charges relatif à la prise de compétence Alpe du Grand Serre**

Vu, l'arrêté préfectoral n° 38-2020-11-23-013 en date du 23 novembre 2020, portant transfert de la compétence relative au domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre et dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du domaine de l'Alpe du Grand Serre ;

Vu, la délibération n°88-2020 de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 27 juillet 2020, portant prise de compétence « Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabls alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiabls » ;

Vu, le rapport de la Commission des charges transférées de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 25 février 2021 ;

Considérant que la commune de La Morte est membre du SIAG,

Monsieur le Maire expose :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de Communes de la Matheysine a pris la compétence de gestion des remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre et intervient en lieu et place du SIAG.

Le montant des participations des communes membres du SIAG s'élève depuis 2018 jusqu'en 2020, en comptabilisant la contribution solidaire supplémentaire.

<b>Commune</b>	<b>Montant participation annuelle</b>
La Morte	80 000 €
La Mure	1 450 €
Lavaldens	1 450 €
St Honoré	1 450 €
Villard Saint Christophe	1 450 €
<b>Total</b>	<b>85 800 €</b>

Compte-tenu des coûts des transferts de charges ci-dessus exposés, l'attribution de compensation des communes concernées est ainsi modifiée :

<b>Commune</b>	<b>Attribution compensation avant transfert</b>	<b>Transfert de charges</b>	<b>Nouvelle Attribution de compensation</b>
<b>La Morte</b>	47 468 €	80 000 €	<b>-32 352 €</b>
<b>La Mure</b>	861 771 €	1 450 €	<b>860 321 €</b>
<b>Lavaldens</b>	19 257 €	1 450 €	<b>17 807 €</b>
<b>St Honoré</b>	80 002 €	1 450 €	<b>78 552 €</b>
<b>Villard St Christophe</b>	15 451 €	1 450 €	<b>14 001 €</b>

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à La Morte, le 19 mars 2021

La Secrétaire de séance  
Marie-Noëlle DUCHAMP

Le Maire  
Raymond MASLO

